

Présidence : M. Pierre **Enderlin**  
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**  
Scrutateurs : M. Marie-Claire **Mamin** et M. Antonio **Todde**  
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

## Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 11 - séance du 28 septembre 2022
- 4 Rapport final Plan Energie Saint-Prex - présentation suivie de questions en présence de l'ingénieur de CSD Ingénieurs, Mr. D. Gasser,
- 5 Communications du Bureau
- 6 Communications de la Municipalité
- 7 Projection vidéos vision communale
- 8 Rapport du préavis n° 08/08.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 3'500'000.- pour financer la rénovation des bâtiments n°s ECA 258 et 259, de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux
- 9 Rapport du préavis n°10/09.2022 - section des infrastructures sportives Demande d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour financer l'aménagement d'un skatepark au VieuxMoulin
- 10 Rapport du préavis n° 11/09.2022 – section des bâtiments –demande d'un crédit de Fr. 350'000.— pour équiper le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin et une partie de son parking de panneaux solaires afin d'alimenter la station de pompage
- 11 Préavis n° 12.11.2022 - budget 2023
- 12 Préavis n° 13.11.2022 - Panneaux solaires sur la STEPi
- 13 Préavis n° 14.11.2022 - Phase 2 projet RCP Vieux-Moulin et station pompage
- 14 *Informations des délégations aux Conseils intercommunaux*
- 15 Simples questions
- 16 Contre-appel

M. Pierre **Enderlin**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

**1) Appel**

Mme Marie-Claire **Mamin**, scrutatrice, procède à l'appel.

**Excusé.e.s** : M. Jean-Yves **Aebi**, M. Steve **Bugnon**, M. Pascal **Girardet**, M. Guy **Gueritz**, M. Louis-Claude **Pittet**, Mme Sandrine **Pittolaz**, M. Jacques **Rochat**, Mme Thereza **Soares Hungria**.

55 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 28 voix.

-----

**2) Adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre **Enderlin** précise qu'une rocade entre les points n° 8 et n° 9 de l'ordre du jour est proposée afin de libérer plus tôt le jeune public venu assisté à la présentation du rapport du préavis n° 10/09.2022 sur le skatepark.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

**L'ordre du jour tel qu'il a été modifié est accepté à l'unanimité.**

-----

**3) Adoption du PV n° 11 de la séance du 28 septembre 2022**

Une demande de modification a été envoyée à la secrétaire par Mme Thereza **Soares Hungria** concernant l'ordre dans son nom de famille.

Une coquille a été corrigée p.112: la somme de Fr.-500 /m<sup>2</sup> est remplacée par Fr.-105 / m<sup>2</sup>

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

**Le PV n°11 tel que modifié est accepté à l'unanimité**

-----

**4) Rapport final Plan Energie Saint-Prex - présentation suivie de questions en présence de l'ingénieur de CSD Ingénieurs, Mr. D. Gasser,**

M. Jan von **Overbeck** précise que la dernière partie de la présentation du plan des énergies renouvelables n'est pas élaborée dans le détail mais comme une ouverture à la discussion avec le Conseil sur les mesures à prendre et les financements possibles.

M. Sylvain **Rodriguez** souhaite revenir sur l'une des mesures et les conclusions concernant **le chauffage à distance (CAD)** pour souligner le décalage entre l'évaluation des différents secteurs à privilégier selon la Romande Energie, les zones Penguey et Gare sud, et celle qui est présentée par CSD ingénieurs, qui privilégie celles du Vieux Bourg et du Collège.

M. **Gasser**: L'étude de la CSD se base sur celle de Romande Energie et c'est le résultat d'une évolution. On a proposé aussi de mettre le Vieux Bourg dans les priorités pour un réseau de chaleur car il est composé de nombreux vieux bâtiments plus difficiles à convertir au renouvelable individuellement. Même si cela est compliqué de poser des conduites dans des rues étroites, si un réseau peut s'y développer on pourra convertir assez facilement tout le périmètre au renouvelable. Concernant la zone Penguey et le plan d'affectation de la gare, comme de nouveaux bâtiments seront construits, l'idée est de partir sur un système performant en îlot qui serait développé pour ces bâtiments, en utilisant peut-être la nappe phréatique ou l'aérothermie ou encore la géothermie. Ce qui n'empêcherait pas de connecter ultérieurement tous ces réseaux si cela présente un intérêt.

Mme Sylvie **Fuchs** demande à M. **Gasser** si en réalisant les efforts préconisés, les accords de Paris seront respectés?

M. **Gasser** répond que les objectifs cantonaux et fédéraux qui sont calqués sur les accords de Paris, sont respectés. Si on parle de neutralité carbone, on n'y est pas encore, l'objectif est à l'horizon de 2050.

Mme Sylvie **Fuchs** demande à la Municipalité si les projets de remplacement de tuyauteries à venir prévoient l'intégration d'un tuyau pour respecter cette approche?

M. Jan von **Overbeck** répond qu'à ce jour ce n'est pas prévu. Nous évaluons le CAD, il y a encore tout un travail technique et une analyse coût/bénéfice avant de concrétiser. L'idée de ce rapport est de nous donner des pistes.

M. Nicolas **Cottier** demande si la trajectoire pour 2035 voire 2050 prend en compte la réalisation de tous les CAD ou seulement un pourcentage?

M. **Gasser** confirme que cela implique un CAD dans les deux zones.

M. Nicolas **Cottier**: « Donc en 2035 on sera à l'objectif fixé si on a réalisé le CAD du Bourg et tous les périmètres de panneaux photovoltaïques ? »

M. **Gasser**: oui

M. Nicolas **Cottier**: La situation de départ (figure 26 du rapport) indique toutes les installations photovoltaïques qui sont actuellement sur la Commune. Pourtant il en existe une qui produit 60 000 kwh et qui n'y figure pas. Est-ce que cela signifie qu'on part avec une situation meilleure que celle indiquée et pourquoi n'est-elle pas indiquée ?

M. **Gasser** précise « On est parti avec les données disponibles qu'on a pu obtenir, peut-être ne sont-elles pas totalement à jour ».

M. Nicolas **Cottier** pose une question à la Municipalité: Est-ce que l'étude du potentiel photovoltaïque sur les toits du Vieux Bourg a avancé ? Par rapport aux besoins évoqués ici pour atteindre les objectifs, quel est le potentiel si on pose des panneaux solaires sur les toits du Vieux-Bourg où c'est possible?

Mme Véronique **Savioz** répond que l'étude du Vieux Bourg va commencer en début d'année prochaine avec une cartographie des zones.

M. Alain **Jouffrey**: Il existe 350 passoires énergétiques (du chauffage) dans la Commune, « est-ce qu'on a la liste et quelles sont les incitations possibles pour que les propriétaires se bougent ».

M. **Gasser**: Oui, nous avons une cartographie des passoires sur le cadastre vaudois, mais nous n'avons pas de liste nominative. J'ai mis l'accent sur les incitations.

Niveau 1: communication de la situation

Niveau 2: incitations financières qui coûtent de l'argent

Niveau 3: Mettre en place des obligations n'est pas forcément bien accepté, mais c'est efficace.

Des études montrent que le regroupement de personnes qui partagent le même problème a des effets psychologiques positifs et peut également inciter à passer au renouvelable. C'est un levier puissant.

M. Alain **Jouffrey**: A propos de la mobilité, d'ici à 2035, le rapport cite 60% de véhicules électriques. Je ne pense pas qu'on y sera. Quelle politique communale doit-on avoir au niveau des bornes de recharge? Qu'est ce que peut faire la Commune pour les personnes qui ne peuvent pas s'équiper chez elles ?

M. **Gasser**: Il faut installer des bornes de recharges publiques. Il existe de nombreux partenaires privés en Suisse.

M. Alain **Jouffrey**: Concernant les panneaux photovoltaïques, vous avez donné un objectif de 16 GWh par an et un potentiel de 65 mm<sup>2</sup>, cela donne combien de GWh ?

M. **Gasser**: Aujourd'hui on part de 2,7 GWh qui sont produits. Effectivement, si on installe tous ces panneaux solaires, on peut atteindre entre 12 et 16 GWh supplémentaire par an.

M. Yves **Morand**: Il y a quand même beaucoup de gens prêts à faire des efforts, tout le monde est conscient qu'il faut aller vite et faire quelque chose, les gros freins sont politique, législatif et administratif. Au lieu de faciliter la tâche des gens à mettre des panneaux solaires, on les décourage avec des mesures administratives et quand on parle de subsides, au final, ils servent juste à couvrir les frais administratifs.

M. **Gasser**: La Commune pourrait créer un poste pour accompagner les gens dans les procédures. C'est surtout cela qui aiderait les gens.

M. Jan von **Overbeck**: Il existe déjà divers exemples à la disposition des citoyens qui vont dans ce sens.

M. Denis **Oggiano** aborde les objectifs de diminution de consommation d'énergie. Si on va au bout des objectifs, on peut compter sur une diminution de 35 % d'énergie finale par habitant à horizon 2035, mais le Canton vise au moins 45%. Je trouve cela dommage qu'on n'aille pas jusqu'à 2050 comme le Canton. Est-ce qu'on peut avoir deux trajectoires différentes, une pour moins 35% et une autre qui nous proposerait ce qui faut faire pour une diminution plus importante jusqu'à moins 45 et même moins 60% à l'horizon 2050?

M. **Gasser**: Concernant 2035, on dépasse les objectifs cantonaux, mais on est moins bien que pour 2050. Pour atteindre les objectifs 2050, il faut augmenter la part de rénovation des bâtiments

à laquelle il faut ajouter l'accroissement de la mobilité électrique , mais on peut également envisager d'augmenter les seuils qui ont été proposés pour atteindre ces objectifs 2050.

M. Denis **Oggiano**: Concernant la mobilité électrique, est-ce que des systèmes de mobilité partagée pourraient amener un plus ?

M. **Gasser**: Oui, on peut l'envisager. Si on fait plus de car sharing, mécaniquement on va moins utiliser de voitures individuelles et donc moins consommer d'énergie.

M. Jan von **Overbeck**: En lisant le rapport, nous constatons que nous sommes meilleurs que le Canton si nous agissons hors procédés, mais si nous respectons les procédés, nous sommes beaucoup plus mauvais. Donc une des conclusions pour nous, la Commune, est d'entrer en dialogue avec les industries pour faire des projets à plus long terme.

M. Marc **Hauswirth** pose la question de l'éolien.

M. **Gasser**: On n'a pas envisagé l'éolien et Saint-Prex n'est pas une zone privilégiée.

M. Jan von **Overbeck**: Mme Véronique **Savioz** précise qu'il faut presque 30 ans pour mettre une éolienne en place.

-----

#### **5) Communications du Bureau**

Pas de communication

-----

#### **6) Communications de la Municipalité**

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

-----

#### **7) Projection vidéo n° 10 /12 vision communale**

Tout sauf le #MontBlanc Pietro Sarto

-----

**8) Rapport du préavis n°10/09.2022 - section des infrastructures sportives Demande d'un crédit de Fr. 185'000.00 pour financer l'aménagement d'un skatepark au Vieux-Moulin**

M. Marc **Hauswirth** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Denis **Oggiano** rappelle qu'il faisait partie de la précédente commission skatepark en 2020, un projet à Fr. 400'000.–. Le projet avait été renvoyé à la Municipalité pour, notamment, le redimensionner vers le bas et celui qui est présenté aujourd'hui entre dans les objectifs demandés par la commission de l'époque. « A titre personnel, je vais le soutenir et je vous encourage à faire de même » .

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal n°10/09.2022

Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à aménager un skatepark au Vieux-Moulin ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr 185'000.00.– ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes communales ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 10 ans, après déduction des subventions, par tranche annuelle de Fr 185'00.00.–, le solde la dernière année.

Avis favorables : 52

Avis contraires : 2

Abstentions : -

**Le préavis n°10/09.2022 est accepté à la majorité**

Intervention de Mme Anouk **Gäumann** qui remercie le Conseil et précise que la Municipalité a eu énormément de plaisir à soutenir les jeunes qui se sont mobilisés pour le projet.

Applaudissements du Conseil pour les jeunes présents dans le public

-----

**9) Rapport du préavis n° 08/08.2022 - Demande d'un crédit de Fr. 3'500'000.– pour financer la rénovation des bâtiments n°s ECA 258 et 259, de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux**

M. Jean-François **Chavannes** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **M. Nicolas Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M Yves **Morand** soutient une PAC, mais souligne qu'il faudrait augmenter la surface de panneaux photovoltaïques et « vous connaissez ma position sur le sujet ainsi que celle de la CCU ».

La loi exige un ratio entre surface et rentabilité. Comme la loi est en train de bouger, peut-être allons-nous un peu trop vite avec le projet et si nous sommes vraiment obligés de mettre des panneaux, est-ce que la surface du toit, côté caché de l'Horloge, est suffisante pour cette PAC.

M. M. Jan **von Overbeck**: Oui, mais nous devons demander une nouvelle autorisation aux Monuments historiques. Nous devons mandater un hydrogéologue et nous verrons en fonction de ce qui sera possible. Nous avons convenu avec les deux commissions qu'on allait dans cette voie mais nous ne pouvons pas promettre que nous y arriverons.

M. Alexandre **Buvelot** s'adresse à M. Nicolas **Cottier**: Si vous mettez une PAC, vous abandonnez le CAD ? C'est juste?

M. Nicolas **Cottier**: La Romande Energie soutient qu'un CAD au Bourg ne serait pas très rentable. La commission a réfléchi en fonction de plusieurs hypothèses. Imaginons qu'un CAD soit installé dans trois ou cinq ans, la solution transitoire d'une chaudière à gaz est envisageable. La valeur résiduelle de la chaudière à gaz passerait en pertes et profits, ce que nous pouvons nous permettre. Si par contre un CAD est mis en place dans 25 ou 30 ans, ce que nous ne savons pas aujourd'hui, le choix d'une chaudière à gaz comme solution transitoire, elle arrivera en fin de vie à ce moment là. Donc, on s'est dit que c'était plus intelligent de passer tout de suite à la solution de géothermie et si un CAD arrive dans 15 ans, il faudra réfléchir aux décisions à prendre à ce moment-là, mais la PAC sera déjà amortie en partie.

M. Philip **Langer** précise qu'il soutient la PAC. Il ajoute qu'au vu de l'importance de l'investissement, il est très content d'entendre que la Municipalité s'est engagée à faire tout son possible pour maintenir l'aspect actuel de l'Horloge avec les pierres apparentes et non pas avec un enduit crépi.

M. David **Clénin** s'interroge sur la PAC air eau, qui ne serait pas adaptée à cause du bruit et à cause de l'implantation dans ce lieu. Est-ce que la solution a vraiment été étudiée ou est-ce juste une affirmation. Car il semble que aujourd'hui les PAC de ce type sont sans bruit et très efficaces. Au niveau de l'implantation esthétique, on peut trouver des solutions.

M. Jean-François **Chavannes** confirme qu'il y a eu une étude qui montre que ce n'est pas possible. « Concernant le bruit, il y a des possibilités d'installer des PAC dans les bâtiments, mais là on ne pas modifier sur le toit donc il n'y a pas possibilité et il y a aussi l'aspect de la ventilation, il faut des flux d'air et il faudrait aménager des ouvertures dans les murs, ce qui n'est pas non plus possible ».

M. Jan von **Overbeck** confirme précisant que des ouvertures dans le mur demanderaient de nouvelles autorisations des Monuments historiques qui ne seront pas forcément accordées.

M. Jean-François **Chavannes** ajoute à propos de la puissance, on parle d'un chauffage de 35 Kw et il faudrait deux unités de PAC, donc cela prend plus de place et fait plus de bruit.

M. Marc-Antoine **Siegwart**: Qu'est que vous entendez par « établissement » ?

M. Jan von **Overbeck**: Pour le moment les options de locaux commerciaux restent ouvertes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote de l'amendement.

**Amendement :**

La commission, d'entente avec la Municipalité et la Cofin, propose au Conseil d'adopter l'amendement suivant :

« 2. que le système de chauffage mis en place dans le cadre de ces travaux soit en premier lieu un chauffage par pompe à chaleur géothermique sous réserve d'une éventuelle impossibilité technique ou juridique;

3. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 3'650'000.00.– pour financer ces travaux; »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote de l'amendement.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu l'amendement proposé

**DÉCIDE**

Avis favorables : 53

Avis contraire : 1

Abstentions : -

**L'amendement est accepté à la majorité**

M. Pierre **Enderlin** passe au vote du préavis après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal n°08/08.2022 tel qu'amendé

Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la rénovation des bâtiments n° ECA 258 et 259, de la place de l'Horloge et la création d'espaces commerciaux;
2. que le système de chauffage mis en place dans le cadre de ces travaux soit en premier lieu un chauffage par pompe à chaleur géothermique sous réserve d'une éventuelle impossibilité technique ou juridique;
3. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 3'650'000.00.– pour financer ces travaux;
4. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes communales courantes ou par emprunt;
5. d'admettre que le coût de ces transformations soit transféré à la fin des travaux sur le nouveau compte au bilan «9123.09 bâtiments place de l'Horloge.

**Le préavis n° 08/08.2022 tel qu'amendé est approuvé à l'unanimité**

-----



**10) Rapport du préavis n° 11/09.2022 – section des bâtiments – demande d’un crédit de Fr. 350’000. – pour équiper le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin et une partie de son parking de panneaux solaires afin d’alimenter la station de pompage**

M. David **Clénin** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **M. Nicolas Cottier** rapporte pour la Commission des finances.

M. Pierre **Enderlin** ouvre la discussion.

M. Yves **Chevillat**: Un contrat a été signée pour la STEP, car cela rentre dans le service obligatoire minimum pour la population, mais pas pour les eaux du Vieux-Moulin. Pourquoi et à quel tarif avez-vous signé. Il ajoute une remarque: juste à côté il y a le terrain de foot, on sait que c’est très intéressant d’avoir une cible, on pourrait prendre des panneaux en considération.

M. Jan von **Overbeck**: Pour la STEP, nous a signé car nous sommes impliqués avec d’autres communes et nous n’avons pas d’alternative. Pour les pompes, on a un contrat pour une génératrice et nous avons plus de sécurité de ce côté-là. On a signé à 46 centimes.

M. Alexandre **Wohnlich** demande pourquoi le complément de Fr. 116’000. – pour les adaptations nécessaires à l’autoconsommation, n’a pas été mis dans le préavis?

M. Jan von **Overbeck**: Nous n’avons pas encore les données des ingénieurs confirmant la faisabilité du projet.

La parole n’est plus demandée. La discussion est close, M. Pierre **Enderlin** passe au vote après lecture des conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal

Entendu le rapport de la commission chargée de l’étudier Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour

DÉCIDE

1. d’autoriser la Municipalité à équiper partiellement le parking du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin de panneaux solaires afin d’alimenter la station de pompage ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme globale de Fr. 350’000.00.– TTC ;
3. d’admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes communales ;
4. d’admettre que cette dépense soit amortie en 20 ans, dès 2024 par tranche annuelle de Fr. 17’500.00.–, le solde la dernière année après déduction de la subvention

**Le préavis n°11/09.2022 est adopté à l’unanimité**

-----

**11) Préavis n° 12.11.2022 - budget 2023**

Remis à la Cofin

-----

**12) Préavis n° 13.11.2022 - Panneaux solaires sur la STEPi**

M. Yves **Chevillat**  
M. Reymond **Tardy**  
M. Jean-François **Chavannes**  
Mme Sophie **Rouquette**  
M. Marc **Hauswirth**  
**Suppléants :**  
M. Guy **Gueritz**  
Mme Adelaïde **Tschanz**

Une liste des noms et coordonnées est à votre disposition. Le dossier vous est adressé par mail par le secrétariat, ainsi qu'à la Cofin.

-----

**13) Préavis n° 14.11.2022 - Phase 2 projet RCP Vieux-Moulin et station pompage**

M. Marc **Hauswirth**  
M. Frédéric **Berthoud**  
Mme Céline **Farine Roggo**  
M. Alexandre **Buvelot**  
M. Aryn **Lalani**  
**Suppléants :**  
Mme Sylvie **Perreten**  
M. Sébastien **Pittet**

-----

**14) Informations des délégations aux Conseils intercommunaux**

Aucune information

-----

**15) Simples questions**

Aucune simple question

-----

**16) Contre-appel.**

La séance est levée à 22h25

Le Président  
Pierre Enderlin

La Secrétaire  
Anne Devaux

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 2 novembre 2022**

---

Communication n° 32/11.2022

Objet: extinction de l'éclairage public

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'instar d'autres communes et pour des raisons d'économie d'énergie, la Municipalité vous informe que l'éclairage public sera éteint dans toutes les zones possibles de la Commune. La mise en place progressive, quartier par quartier, est effective depuis le 31 octobre dernier. L'extinction aura lieu de 23h00 à 05h00 en semaine et de 00h30 à 06h30 les vendredis et samedis soirs. Les horaires pourront être adaptés si nécessaire. L'extinction de l'éclairage pourrait également être supprimée si des problèmes d'insécurité apparaissaient.

Pour information, l'intensité de l'éclairage de la RC 1 est déjà réduit à 50 % de 23h00 à 05h00.

Outre une certaine économie due à l'extinction, nous rappelons que cette action est aussi favorable à la biodiversité.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/CM – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale au n° 079 229 29 72*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 2 novembre 2022**

---

Communication n° 33/11.2022

Objet: fermeture du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin – travaux de rénovation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons qu'une fermeture du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin est à prévoir durant trois à quatre mois au maximum entre juin et septembre 2023, afin de mener à bien les travaux de rénovation.

La préparation du préavis avance bien et après discussion avec les différents intervenants, les délais proposés pourront être tenus pour autant que les marchés de matériaux le permettent. De nombreuses questions demandent des réponses et nous mettons l'accent sur la durabilité et l'impact sur l'environnement dans la mesure du possible. Le préavis sera en principe déposé lors de la séance du 7 décembre 2022.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/CM – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, 079 771 89 55*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 2 novembre 2022**

---

Communication n° 34/11.2022

Objet: service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons enregistré les démissions de M. Christophe Cotting, chef du service de l'urbanisme et des infrastructures pour le 31 décembre 2022, ainsi que celui de sa secrétaire, M<sup>me</sup> Céline Failloubaz, pour le 30 novembre 2022.

La procédure pour le remplacement de M. Cotting est en cours.

Nous avons déjà engagé une nouvelle collaboratrice à 80%, en qualité d'assistante du futur chef de service, en la personne de M<sup>me</sup> Cloé Grandpierre. Celle-ci a commencé son activité le 10 octobre dernier. Elle sera appuyée par M. Sandro Decarli, engagé à 100% pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Nous remercions vivement M. Cotting et M<sup>me</sup> Failloubaz qui ont œuvré pour notre plus grande satisfaction, respectivement 25 ans et 10 ans au SUI et souhaitons la bienvenue à M<sup>me</sup> Grandpierre et M. Decarli.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 2 novembre 2022**

---

Communication n° 35/11.2022

Objet:     vote électronique

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite de la motion de M. le conseiller Courtais, déposée lors du Conseil communal du 9 février 2022 concernant le vote électronique, la Municipalité a convenu avec M. le Président de procéder de la façon suivante:

- Dépôt d'un préavis à cet effet le 7 décembre 2022
- Démonstration pratique du vote électronique lors du Conseil communal du 8 février 2023
- Préparation d'un rapport par la commission ad hoc à l'attention du Conseil communal
- Discussion et vote, lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2023.

Ainsi, l'expérience pratique permettra de mieux évaluer les pour et contre du vote électronique pour notre Commune.

En cas d'acceptation de ce préavis, le règlement pour le Conseil communal devra être modifié.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55*

## Communication de la Municipalité au Conseil communal du 2 novembre 2022

---

### Communication n° 36/11.2022

Objet: prix de l'énergie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le but de ce message est de faire un suivi de la communication du 28 septembre dernier concernant l'approvisionnement en énergie, ainsi que de vous informer en temps réel des activités de la Municipalité dans le domaine de l'électricité.

À la suite du dépôt des différents préavis pour la pose de panneaux photovoltaïques, nous avons écrit à Romande Energie, section du réseau, afin de demander la création d'un RCP, soit un réseau de consommation propre. La pose de panneaux photovoltaïques sur le parking et le toit du Vieux-Moulin ainsi que la connexion avec la station de pompage nous permettent de les mettre en un seul réseau. Ceci permettrait de demander le statut de nouveau consommateur et ainsi de bénéficier des prix du marché régulé ou captif, ce qui permettrait des économies considérables. Nous n'avons pas encore reçu de réponse car la question est complexe et n'est pas uniquement du ressort de Romande Energie. Notre demande repose sur une zone grise de la législation fédérale et ferait jurisprudence le cas échéant. La commission fédérale de l'électricité (ELCom) suggère cette démarche.

Il est à noter que si nous n'obtenions pas ce nouveau statut, nos propositions de panneaux photovoltaïques apporteront tout de même une économie substantielle, car la mise en réseau permettra une autoconsommation très élevée.

Au niveau fédéral, la discussion sur la transformation, voire la fin du marché libre, bat son plein. Le retour au marché régulé pour de nombreuses PME serait essentiel pour la poursuite des activités, et ainsi pour conserver les emplois. Le débat politique de fond est de savoir comment absorber cette bulle spéculative au niveau de la Suisse et de protéger les clients captifs de ces hausses. Les démarches de la Municipalité ont été citées dans ce débat, car nous avons très tôt cherché le dialogue pour trouver des solutions.

Le 18 octobre 2022, le Préfet a organisé une rencontre pour donner suite à une missive du Conseil d'État vaudois concernant les possibles pénuries d'électricité. Le Canton demande à chaque Commune de préparer un PCA, c'est-à-dire un plan de continuité des activités. La Municipalité a réactivé et procédé à l'adaptation du plan établi lors de la pandémie. Nous avons établi un premier document dont nous testons les mesures avec les intervenants du terrain; de plus nous avons mandaté un ingénieur spécialisé pour résoudre les problèmes pratiques, en particulier le problème des génératrices et de leurs connexions dans nos

bâtiments communaux. Nous devons aussi choisir et préparer un PRU, soit un point de rencontre d'urgence.

Le 31 octobre dernier, nous avons signé un contrat pour 2023 pour le compteur grand consommateur de la STEPi pour les raisons suivantes:

- 1) le service de la STEPi est essentiel pour la communauté,
- 2) nous la partageons avec Buchillon et Etoy,
- 3) la STEPi ne pourra pas être mise en réseau RCP vu sa situation géographique.

Le service du SEEP prépare les adaptations de l'éclairage public et a reçu le matériel nécessaire. Le service des bâtiments prépare les différentes mesures d'économie au niveau des bâtiments en particulier les écoles.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55*



**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 2 novembre 2022**

---

Communication n° 37/11.2022

Objet: les jeudis de l'Avent

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé de ne pas illuminer les rues de la Commune de décorations de Noël en cette fin d'année au vu des problèmes énergétiques, mais a souhaité réunir la population autour d'une illumination originale à la place de l'horloge.

Ces moments auront lieu les quatre jeudis du mois de décembre de 18h00 à 22h00. Quatre animations vous seront proposées et un bar sera tenu par des sociétés locales.

Un programme vous parviendra bientôt dans vos boîtes aux lettres. Mais réservez déjà une ou plusieurs de ces dates: les 1<sup>er</sup>, 8, 15 ou 22 décembre.

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour un moment convivial.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 novembre 2022/AG – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*